

Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré - 4
dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 15 FÉVRIER À BEAUPRÉ

Québec, le 24 janvier 2012 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré* par Boralex inc. et Beaupré Éole S.E.N.C. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 15 février 2012, à compter de 19 h 30, au Centre communautaire de Beaupré, 3, rue de Fatima Est**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 9 mars 2012.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 9 mars 2012, ces documents peuvent être consultés dans le centre de consultation régional suivant :

- Bibliothèque La Plume d'Oie, 11 298, rue de La Salle, Beaupré.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au eol-beaupre-4@bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Boralex inc. et Beaupré Éole S.E.N.C. projette implanter un parc éolien d'une puissance de 69 MW déployée par 30 éoliennes Enercon E-82 de 2,3 MW chacune. Entièrement localisé sur des terres privées de la Seigneurie de Beaupré, le projet se trouve ainsi sur le territoire non organisé (TNO) du Lac-Jacques Cartier de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

En plus des 30 éoliennes, le projet prévoit des chemins d'accès, un réseau collecteur (électrique) majoritairement souterrain et un poste de raccordement élévateur de tension 34,5 kV-315 kV situé dans le secteur des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3. Ce poste adapterait le courant à une ligne de

raccordement électrique de 315 kV qui serait construite par Hydro-Québec, mais qui ne fait pas partie du présent projet. Le coût du projet serait de 195 M\$ et la mise en service est prévue pour décembre 2014.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les principaux enjeux environnementaux touchent notamment les activités de chasse et de pêche, l'habitat de la Grive de Bicknell (espèce à statut précaire) et les cours d'eau. Pour les activités de chasse et de pêche, le promoteur planifierait les travaux en fonction des activités de chasse (ou autres activités) et prendrait des mesures d'harmonisation après entente avec le Séminaire de Québec, propriétaire du terrain. En ce qui concerne l'habitat de la Grive de Bicknell, le promoteur éviterait, dans la mesure du possible, de déboiser durant la période de nidification, soit du 1^{er} mai au 15 août. Enfin, pour les cours d'eau, l'étude d'impact mentionne que les travaux seraient planifiés afin de conserver les frayères en raison de leur importance pour les activités de pêche du propriétaire des terres. Si des travaux devaient être réalisés dans une frayère ou dans un site à bon potentiel de fraie, le promoteur en aviserait le MDDEP avant d'entreprendre les travaux et proposerait des mesures d'atténuation particulières pour les impacts ou les pertes d'habitat appréhendés.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 9 mars 2012, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : eol-beaupre-4@bape.gouv.qc.ca.

Source : Louise Bourdages
Conseillère en communication
418-643-7447, poste 532 ou 1-800-463-4732
En collaboration avec Karine Lavoie
Conseillère en communication